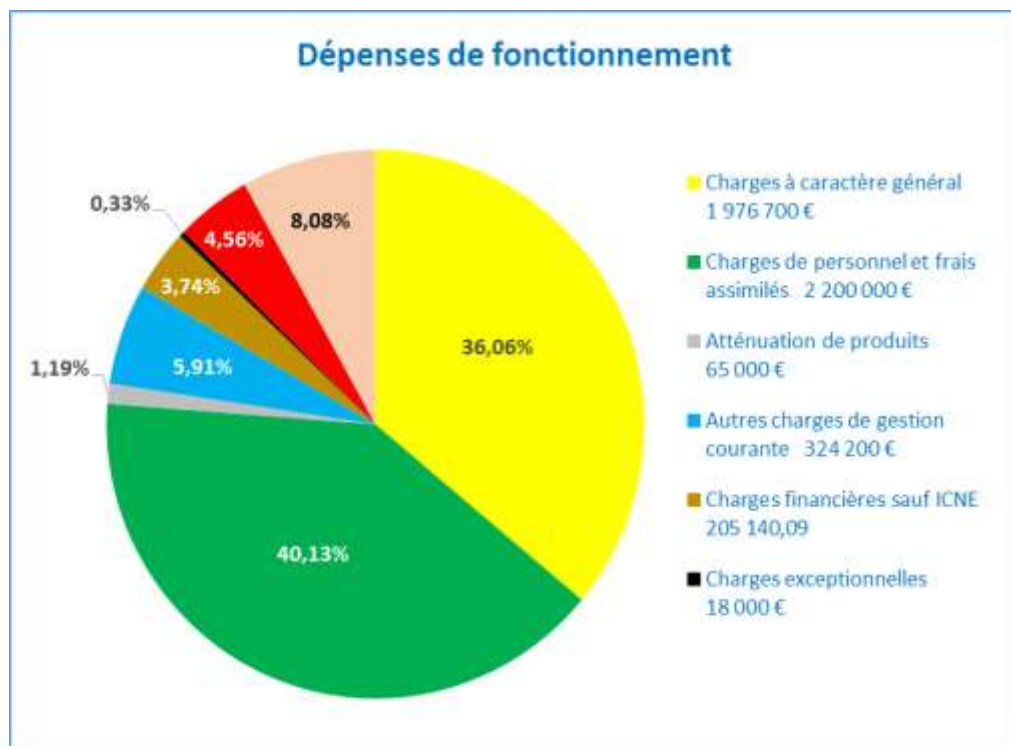


BUDGET PRIMITIF 2023

5 481 881,19 €



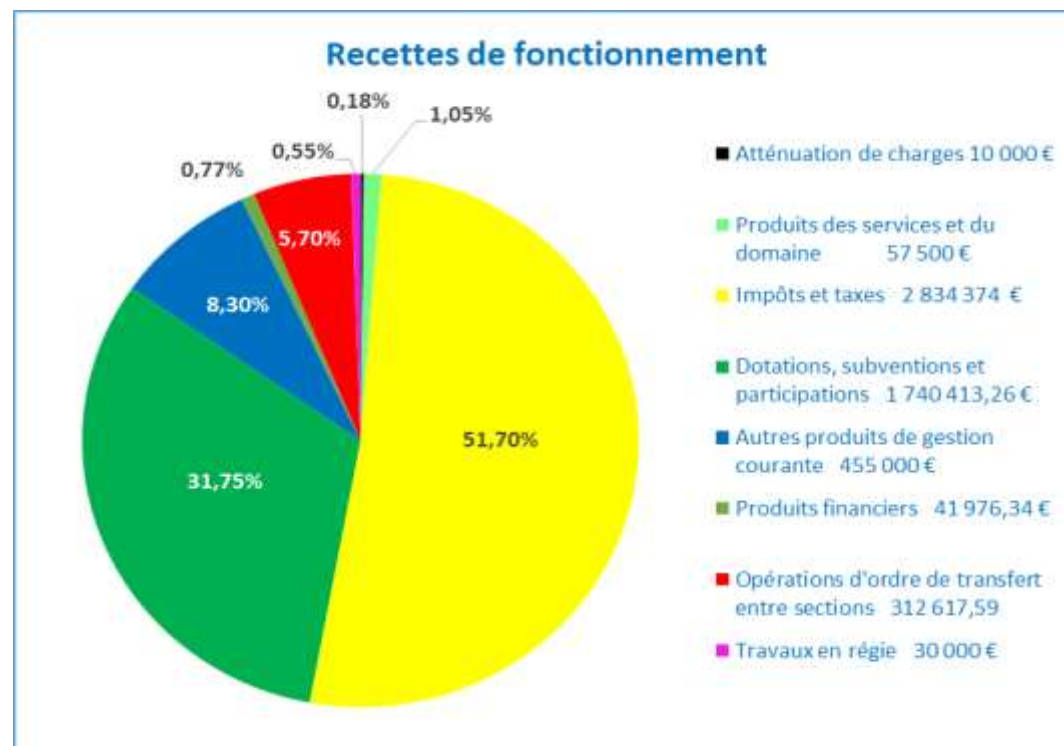
Charges à caractère général : eau, gaz, électricité, fournitures, entretien, réparations, travaux, et prestations de services, pour le fonctionnement des équipements, des espaces et des services municipaux

Charges de personnel : une cinquantaine de cadres et d'agents administratifs et techniques au total, qui assurent les missions suivantes :

- * accueil du public en mairie (état civil, élections, CNI et passeports, urbanisme, cabinet du maire)
- * conception, organisation et mise en place des manifestations culturelles et animations festives, et de la communication municipale
- * entretien et fonctionnement des équipements (Ancien Collège, Prétoire, Femme sans tête, camping) et des espaces (stades, rues, trottoirs, places, espaces verts, mails, cimetière)
- * soutien aux activités et animations des associations

Autres charges de gestion courante : subventions aux associations, indemnités au maire et aux adjoints, et participation au Syndicat de transport scolaire

Charges financières : remboursement des intérêts des emprunts



Produits des services et du domaine : remboursement des frais de personnel par la Communauté de Communes (mutualisation des services), concessions au cimetière et au columbarium, droits de place (terrasses de commerces, marchés, foires)

Impôts et taxes : produits des impôts locaux, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation

Dotations, subventions et participations : dotations et compensations versées par l'État, participations et subventions de la Région, du Département, de fonds européens

Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles (logements communaux, locations de terres et jardins, loyers de la gendarmerie et de la brigade motorisée, loyer de l'inspection primaire, locations de salle...)